

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **lundi 2 mai 2016 à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère  
Madame Isabelle Marsolais, conseillère  
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Monsieur François Leblanc, conseiller  
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

---

#### **Résolution n° 147-2016**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

#### **Résolution n° 148-2016**

##### **Adoption du procès-verbal du 4 et du 26 avril 2016**

---

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 4 avril et du 26 avril 2016 soient adoptés tels que rédigés.

#### **Résolution n° 149-2016**

##### **Approbation des comptes**

---

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle que les listes des comptes soient acceptées :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la municipalité pour le mois d'avril 2016, sont définis comme suit :

Liste des comptes payés du mois d'avril 2016	304 006,91 \$
Liste des comptes payés par Accès D Desjardins	43 619,47 \$
Liste des dépenses approuvées au 4 avril 2016	8 004,26 \$
Liste des comptes à payer	54 478,70 \$
<b>Total des déboursés du mois d'avril 2016</b>	<b>410 109,34 \$</b>

QUE les déboursés au montant de 410 109,34 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

## Finances au 2 mai 2016

---

Fonds d'administration :

Au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 1 563 919,38 \$
- Au compte courant : 937 100,27 \$

## Rapport des comités ad hoc

---

### Rapport du comité des loisirs

Les comptes rendus du comité des loisirs du 18 avril 2016 et du 20 avril 2016 sont remis à tous les membres du conseil municipal.

## Dépôt de la liste des correspondances

---

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois d'avril 2016.

## ADMINISTRATION

### Résolution n° 150-2016

#### Ministère de la Sécurité publique Québec

#### Païement pour services de la Sûreté du Québec

#### Année 2016

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit verser sa contribution pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la somme due est de 419 394 \$ payable en deux versements soit :

- le 30 juin 2016 209 697 \$
- le 31 octobre 2016 209 697 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au paiement de la facture selon les dates d'échéance.

### Résolution n° 151-2016

#### Demande de subvention

#### Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'estimation des travaux projetés sur le rang des Continuations soit acheminée aux instances gouvernementales concernées en vue de l'obtention d'une aide financière pour l'amélioration du réseau routier municipal, à savoir :

## RÉFECTION DE LA VOIRIE SUR LE RANG DES CONTINUATIONS

Rang des Continuations : +/- 274 460 \$

Et de mandater madame Josée Favreau, directrice générale, pour signer tout document relatif à la demande, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 152-2016**  
**Demande de subvention**  
**Comité Patrimoine Nouvelle-Acadie**  
**Frolic acadien - 21 mai 2016**

---

ATTENDU QU' une demande de subvention est adressée à la Municipalité de Saint-Jacques par le Comité Patrimoine Nouvelle-Acadie, concernant l'organisation du Frolic acadien (21 mai 2016) et de la journée environnement, ainsi que pour le volet plantation d'arbres et l'inauguration d'une plaque patrimoniale, le tout organisé par le comité du Patrimoine Nouvelle-Acadie;

ATTENDU QU' un rapport des dépenses et des revenus concernant le Frolic acadien 2015 est déposé à la Municipalité, ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année 2016;

ATTENDU QUE les demandes de subvention pour 2016 sont les suivantes:

- Frolic et journée environnement 21/05/2016 2 300 \$
- Plantations d'arbres 1 000 \$
- Inauguration d'une plaque patrimoniale 565 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de soutenir financièrement le comité Patrimoine Nouvelle-Acadie et participer soit par:

- La fourniture d'équipements (tables à pique-nique, grandes tables, chaises, dossards, chevalets, poubelles);
- La commande et le transport du compost (commandite de EBI);
- La pose d'une base de ciment.

Que cette somme est prévue à l'intérieur du budget courant de la Municipalité de Saint-Jacques et que le versement soit effectué après la réception des pièces justificatives.

**Résolution n° 153-2016**  
**Festival acadien 2016**  
**Demande de contribution**

---

ATTENDU QUE la Municipalité participe chaque année à l'élaboration de l'événement du festival acadien de la Nouvelle-Acadie;

ATTENDU QUE le comité du Festival acadien s'adresse à la Municipalité dans le but d'obtenir une contribution pour l'événement 2016;

ATTENDU QUE la demande de contribution du comité est de l'ordre de 750 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande du comité et de verser la somme de 750 \$, à titre de contribution pour l'année 2016.

**Résolution n° 154-2016**  
**Ressource temporaire**  
**Embauche de Mme Karine Vézina**  
**Remplacement de congé de maladie**

---

ATTENDU QU' une employée est en congé de maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU QU' il est important de rencontrer les échéanciers pour la publication du Jacobin et autres volets des communications;

ATTENDU QUE Mme Karine Vézina, ancienne employée de la Municipalité de Saint-Jacques, est disponible et intéressée à relever le défi;

ATTENDU QUE l'embauche de madame Vézina est d'une durée indéterminée, soit pour la durée de l'absence de l'employée;

ATTENDU QUE le salaire offert à madame Vézina est de 17 \$ de l'heure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'embauche de madame Vézina à titre de personne ressource pour la durée du congé de maladie.

#### **Résolution n° 155-2016**

##### **Association Carrefour Famille Montcalm**

##### **Participation au tournoi de golf**

##### **8<sup>e</sup> édition**

---

ATTENDU QUE l'Association Carrefour Famille Montcalm sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur 8<sup>e</sup> tournoi de golf qui aura lieu le jeudi 26 mai 2016 prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager l'Association Carrefour Famille Montcalm;

ATTENDU QUE les profits de la journée serviront à financer le projet de relocalisation de l'organisme;

ATTENDU QUE le coût du billet est de 175 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat d'un quatuor;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat d'un quatuor, soit quatre (4) billets pour le 8<sup>e</sup> tournoi de golf de l'Association Carrefour Famille Montcalm.

#### **Résolution n° 156-2016**

##### **Correction résolution n° 072-2016**

##### **Achat fonds de roulement**

---

ATTENDU QUE la Municipalité avait prévu l'achat d'habillements pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité;

ATTENDU QUE la dépense était prévue au fonds de roulement de la Municipalité;

ATTENDU QUE les vérificateurs de la Municipalité, soit DCA Comptable, nous recommande de prévoir l'achat de ce genre d'équipement par notre fonds général;

ATTENDU QU' il y a lieu de corriger la résolution n° 072-2016 afin de venir retirer la phrase concernant l'affectation de la dépense au fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de nos vérificateurs soit d'annuler l'affectation au fonds de roulement et de venir affecter cette dépense au fonds général de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 157-2016**  
**Entretien préventif**  
**Équipement mécanique**  
**Les Services technologiques A.C. inc.**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire obtenir un contrat d'entretien pour ses équipements mécaniques, soit :

- Système AC1 et AC2
- Humidificateur AC1 et AC2

ATTENDU QU' une proposition de service à un taux horaire pour les différentes interventions est reçue;

ATTENDU QUE cette proposition est valide pour la période de mars 2016 à mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition reçue de la firme Les Services technologiques A.C. inc.

**Résolution n° 158-2016**  
**Adoption règlement 005-2016**  
**Augmentation du fonds du roulement**

---

ATTENDU QUE en vertu de l'article 1094 du Code municipal du Québec, le conseil municipal a constitué en 2001, par son règlement numéro 53-2001, un fonds réservé connu sous le nom de « fonds de roulement »;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge à propos de procéder à la révision et au remplacement du règlement numéro 53-2001 ainsi que ses amendements portant les numéros 104-2004, 136 2006 et 202-2010;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de l'article 1094 du Code municipal, toute corporation municipale peut, dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin, pour les fins de sa compétence, augmenter son fonds de roulement;

ATTENDU QUE ce conseil désire se prévaloir de cette loi;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 4 avril 2016;

ATTENDU QUE le règlement no 005-2016 remplace et abroge les règlements nos 280-2015 et 287-2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le présent règlement soit adopté et il a été ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint Jacques et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

- ARTICLE 2 Dans le but de mettre à la disposition du conseil les deniers dont il peut avoir besoin pour toutes les fins de sa compétence, au cours d'un exercice, en attendant la perception des revenus du même exercice, ou encore pour défrayer une dépense en immobilisation, entraînant un déboursé qui n'est pas suffisamment élevé pour justifier un emprunt à long terme, ce conseil municipal augmente son fonds de roulement d'un montant de cent mille (100 000 \$) dollars pour porter le fonds à un montant total de huit cent cinquante mille (850 000 \$) dollars.
- ARTICLE 3 La Municipalité, pour augmenter ce fonds, s'approprie une partie de son surplus accumulé tel que montré aux derniers états financiers.
- ARTICLE 4 Le conseil peut employer les deniers disponibles de ce fonds à l'achat d'obligations du Canada ou de la province de Québec, ou d'obligations garanties par le gouvernement de la province de Québec qui restent à l'actif de ce fonds ou de toute autre façon prévue à l'article 203 du C.M.
- ARTICLE 5 Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme des revenus ordinaires de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.
- ARTICLE 6 Le conseil peut, par résolution, emprunter à ce fonds les deniers dont il peut avoir besoin pour les fins mentionnées à l'article 2 du présent règlement. Aucun de ces emprunts ne doit être pour un terme excédant de dix (10) ans. Cependant, les emprunts contractés en attendant la perception des revenus doivent être remboursés dans les douze (12) mois de la date de leur approbation. La résolution autorisant l'emprunt doit indiquer de quelle manière se fera le remboursement, et advenant le cas où les revenus généraux seraient insuffisants pour parfaire ce remboursement, une taxe spéciale sera imposée à un taux suffisant pour rencontrer les échéances annuelles.
- Lesdits emprunts pour être valables sont sujets à l'approbation de la Commission municipale.
- ARTICLE 7 Le présent règlement portant le numéro 005-2016 abroge et remplace les règlements nos 280-2015 et 287-2015, ainsi que toute réglementation antérieure, à l'effet d'augmenter le fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques.
- Toutefois, le présent règlement n'abroge pas toutes résolutions qui ont pu être adoptées par la Municipalité et qui décrètent l'augmentation de son fonds de roulement.
- ARTICLE 8 Le présent règlement numéro 005-2016 entrera en vigueur conformément à la Loi.

**Résolution n° 159-2016**  
**Honoraires professionnels**  
**Gagnon, Cantin, Lachapelle & associés**  
**Frais de notaire servitude rues Laurin et des Mésanges**

---

ATTENDU QU' une facture est reçue de Gagnon, Cantin, Lachapelle & associés au montant de 4 600 \$ (plus taxes applicables et frais);

ATTENDU QUE cette dépense est pour les servitudes en lien avec Hydro-Québec et Bell Canada

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de payer la facture à Gagnon, Cantin, Lachapelle et associés Notaires et conseillers juridiques, et que cette somme soit affectée au règlement des rues Laurin et des Mésanges.

**Résolution n° 160-2016**  
**Remplacement d'une enseigne à la mairie**  
**Enseignes St-Roch**

---

ATTENDU QUE la Municipalité désire remplacer l'enseigne à l'entrée de la mairie par une enseigne de même type que celles installées sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU' une soumission est reçue de Enseignes St-Roch au montant de 1 370 \$ plus taxes applicables, soit :

- 885 \$ plus taxes pour l'enseigne;
- 485 \$ plus taxes pour la base de béton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'Enseignes St-Roch et de procéder au remplacement de l'enseigne située à l'entrée du parc Aimé-Piette à la mairie.

**Résolution n° 161-2016**  
**Honoraires professionnels**  
**Marceau Soucy Boudreau Avocats**

---

ATTENDU QUE des factures sont reçues pour les services professionnels;

ATTENDU QUE les services ont été rendus dans différents dossiers, soit :

- les ressources humaines, diverses rencontres : 375,25 \$
- opinion juridique pour projet de développement - carrefour giratoire : 530,05 \$
- suivi de dossier chenil : 100 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures de la firme Marceau Soucy Boudreau Avocats pour un total de 1 005,30 \$ plus taxes applicables.

**Résolution n° 162-2016**  
**États comparatifs des revenus et des dépenses**

---

ATTENDU QUE selon l'article 9.2 du règlement numéro 262-2014, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires de la Municipalité de Saint-Jacques :

La directrice générale doit au cours de chaque semestre préparer et déposer, lors d'une séance du conseil, deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité;

ATTENDU QUE

deux (2) états comparatifs des revenus et des dépenses sont déposés au conseil municipal, soit un rapport comparatif entre les dépenses de l'année 2015 et 2016 et l'autre démontrant le cumulatif des dépenses 2016 en lien avec le budget de l'année courante, le tout au 30 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les deux (2) états comparatifs déposés au 30 avril 2016, soient acceptés, le tout conformément au règlement numéro 262-2014.

**Résolution n° 163-2016**  
**Mandat DCA Comptable**  
**Dépôt programme Recyc-Québec**

---

ATTENDU QU'

il y a lieu de réaliser le régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (Recyc-Québec) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015;

ATTENDU QU'

une offre de service est reçue de DCA Comptable professionnel agréé inc. au montant de 1 500 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Firme DCA Comptable professionnel agréé inc. soit mandatée pour effectuer l'audit des registres comptables, au 31 décembre 2015, dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables de la Municipalité de Saint-Jacques, ainsi que pour la reddition de compte final, et d'accepter à cet effet la proposition déposée en date du 2 mai 2016.

**Résolution n° 164-2016**  
**Achat de bac - ECOBARIL**  
**Le Vélo Vert**

---

ATTENDU QU'

une rencontre a eu lieu entre les Municipalités de Saint-Jacques, Saint-Esprit et Saint-Alexis concernant le projet présenté par Le Vélo Vert, soit le bac ECOBARIL;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques est favorable au projet;

ATTENDU QUE

ce genre de bac sera utilisé afin de récupérer l'eau;

ATTENDU QUE

la Municipalité est d'accord à se procurer 20 ECOBARIL à un coût de 55 \$ chacun;

ATTENDU QUE

les bacs seront offerts aux citoyens au coût de 55 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de procéder à l'achat de bacs et de payer la facture à la compagnie Le Vélo Vert inc. au montant de 1 100 \$ plus taxes.



**Résolution no 165-2016**  
**Contribution 2016**  
**Fondation québécoise du cancer**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire verser une contribution pour l'année 2016 à la Fondation québécoise du cancer;

ATTENDU QUE la Municipalité accepte de verser une somme de 100 \$ à titre de contribution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser à la Fondation québécoise du cancer un montant de 100 \$ à titre de contribution pour l'année 2016

**Résolution n° 166-2016**  
**Participation à la Classique de golf**  
**Hommage au bénévolat**  
**Ville de Saint-Lin-Laurentides**

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Lin-Laurentides sollicite la Municipalité de Saint-Jacques pour une participation à leur Classique de golf qui aura lieu le 8 juillet prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager la Ville de Saint-Lin-Laurentides;

ATTENDU QUE les profits de l'événement iront au bénévolat de la Municipalité de Saint-Lin-Laurentides;

ATTENDU QUE le coût du billet (golf, voiturette, brunch et souper) est de 200 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire contribuer par l'achat de quatre (4) billets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de quatre (4) billets pour la Classique de golf de la Ville de Saint-Lin-Laurentides et dont les profits seront remis au bénévolat de la Municipalité.

**Résolution n° 167-2016**  
**Certificat n° 6 de paiement**  
**Agrandissement de la mairie**  
**René Gaudet et fils inc.**

---

ATTENDU QUE des travaux d'agrandissement ont eu lieu à la mairie;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés;

ATTENDU QU' une recommandation est reçue de l'architecte au montant 34 911,23 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE ce montant comporte une libération de 9 % de la retenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser à l'entrepreneur René Gaudet et fils inc. un montant de 34 911,23 \$ plus taxes pour les travaux d'agrandissement qui ont été réalisés à la mairie.

**Résolution n° 168-2016**  
**Honoraires professionnels**  
**Hétu-Bellehumeur architectes inc.**  
**Projet agrandissement de la mairie**

---

ATTENDU QU' une facture est reçue pour les honoraires professionnels de la firme Hétu-Bellehumeur au montant de 440 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE les frais sont reliés au projet d'agrandissement de la mairie;

ATTENDU QUE les travaux sont maintenant terminés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de payer à la firme Hétu-Bellehumeur la somme de 440 \$ plus taxes pour le volet des honoraires professionnels.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (première partie)**

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

**TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS**

**Résolution n° 169-2016**  
**Installation d'une porte de garage**

---

ATTENDU QUE des travaux pour l'aménagement d'une porte sont nécessaires au garage;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour l'achat d'une porte de garage ainsi que pour l'installation;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Lapierre inc. au montant de 3 810 \$ plus taxes, incluant l'installation de la porte;

ATTENDU QUE des travaux sont nécessaires afin de pouvoir aménager la porte, et que les travaux d'aménagement seront réalisés par Construction Bruno Gaudet pour un montant de 1 325 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que les travaux d'aménagement au garage municipal soient réalisés, le tout pour un montant de 5 135 \$ plus taxes.

**Résolution n° 170-2016**  
**Honoraires professionnels**  
**Remplacement ponceau du chemin Bas-de-l'Église Nord**

---

ATTENDU QUE des travaux ont été réalisés sur le chemin Bas-de-l'Église Nord pour un remplacement de ponceau;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés;

ATTENDU QUE les plans « tel que construit » et le certificat de conformité ont été remis à la Municipalité;

ATTENDU QU' une facture est reçue au montant de 500 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de payer la facture à la firme Beaudoin Hurens au montant de 500 \$ (plus taxes applicables).

**Résolution n° 171-2016**

**Demande d'aide au MTQ**

**Réfection de l'intersection de la 341 et du chemin Lévesque**

---

ATTENDU QU' une résolution a déjà été transmise au MTQ dans le présent dossier, soit la résolution numéro 345-2014;

ATTENDU QU' aucune réponse n'a été reçue à la Municipalité jusqu'à ce jour;

ATTENDU QUE les gens du secteur demandent à la Municipalité de rendre l'endroit plus sécuritaire;

ATTENDU QUE le MTQ avait à l'époque proposé à la Municipalité leur support afin d'avoir projet pour améliorer l'intersection en question, et cela dans le but de rendre les lieux sécuritaires pour les usagers du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le conseil municipal relance le MTQ afin d'obtenir une image des travaux qui pourraient être réalisés dans ce secteur afin de rendre les lieux sécuritaires.

**Résolution n° 172-2016**

**Traçage des bandes de démarcation routière**

**Résultat des soumissions MRC de Montcalm**

---

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées par la MRC de Montcalm;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est 9254-8783 Québec inc., Lignes Maska ;

ATTENDU QUE la part pour la Municipalité de Saint-Jacques s'élève à plus ou moins 12 000 \$:

- Lignes de rive : 0,179 \$/ mètre linéaire
- Lignes simples de marquage : 0,179 \$/ mètre linéaire

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la compagnie 9254-8783 Québec inc., Lignes Maska afin que les travaux soient réalisés le plus tôt possible, soit au maximum avant le 24 juin 2016.

**Résolution n° 173-2016**

**Prix pour pièces d'asphalte**

**Prix pour pavage du ponceau B.E.N.**

---

ATTENDU QUE des demandes de prix sur invitation ont été demandées pour la pose de pièces d'asphalte sur divers chemins ou rues de la Municipalité;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions pour les pièces d'asphalte ont été reçues sur trois invitations, soit :

- Sintra, n'a pas soumissionné, ne fait pas ce genre de service
- Latendresse asphalte 50 \$/m<sup>2</sup>

- Marion Asphalte 30 \$/m<sup>2</sup>

ATTENDU QUE deux (2) soumissions sont reçues sur trois demandes pour le pavage du ponceau du B.E.N., soit :

- Sintra, pas soumissionné
- Latendresse asphalte 21 \$/m<sup>2</sup>
- Marion Asphalte 19 \$/m<sup>2</sup>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Marion Asphalte inc. au coût de 30 \$/m<sup>2</sup> pour la portion des pièces d'asphalte et pour le coût de 19 \$/m<sup>2</sup> pour le pavage du ponceau B.E.N.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

### Résolution n° 174-2016 Honoraires professionnels Les Entreprises Michel Maillé

---

ATTENDU QU' une facture est reçue des Entreprises Michel Maillé suite à la visite de préproduction de l'unité de secours chez Les Entreprises Lafleur;

ATTENDU QUE le montant de la facture est de 1 718 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la facture soit payée à l'entreprise Michel Maillé et cela à titre d'honoraires professionnels.

### Résolution n° 175-2016 Démission - Service des incendies M. Olivier Archambault

---

ATTENDU QUE monsieur Olivier Archambault remet sa démission à titre de pompier pour la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' une lettre est reçue à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de monsieur Olivier Archambault à titre de pompier pour la Municipalité de Saint-Jacques.

QU'une lettre de remerciement pour ses loyaux services lui soit acheminée.

### Résolution n° 176-2016 Mandat Hétu-Bellehumeur Architectes inc. Projet réfection de la caserne

---

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont nécessaires à la caserne;

ATTENDU QUE la Municipalité veut obtenir une étude préliminaire des travaux, ainsi qu'un estimé des coûts;

ATTENDU QU' une offre de service a été demandée à la firme Hétu-Bellehumeur Architectes et a été reçue, soit un montant forfaitaire de 6 000 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires de la firme Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour un montant forfaitaire de 6 000 \$ plus taxes applicables.

## HYGIÈNE DU MILIEU

### Résolution n° 177-2016

#### Honoraires professionnels

#### Beudoin Hurens

#### Conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques

---

ATTENDU QU' il est planifié de procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques;

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à l'étude, à la préparation d'un croquis montrant la localisation des travaux proposés et à la préparation d'un rapport;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 670 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Beudoin Hurens;

ATTENDU QUE cette somme représente le solde de ce montant forfaitaire, soit 100 % des honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture et de verser la somme de 670 \$ (plus taxes applicables) à Beudoin Hurens pour l'étude de remplacement de la conduite d'aqueduc sur le rang Saint-Jacques.

### Résolution n° 178-2016

#### Certificat de paiement n° 7

#### Prolongement des infrastructures rue Laurin et rue des Mésanges

#### Raymond Bouchard Excavation inc.

---

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des infrastructures de la rue Laurin et de la rue des Mésanges sont maintenant terminés;

ATTENDU QU' un certificat de paiement est reçu de la firme des ingénieurs WSP Canada inc. pour un montant de 83 669,20 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE ce montant est à payer à l'entreprise Raymond Bouchard Excavation inc.;

ATTENDU QUE les quittances des sous-traitants et fournisseurs ont été reçues;

ATTENDU QUE ce montant représente la retenue de 5 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de procéder au paiement du certificat n° 7 à l'entreprise Raymond Bouchard Excavation inc. au montant de 83 669,20 \$ incluant les taxes.

### Résolution n° 179-2016

#### Demande de raccordement au réseau d'aqueduc

#### Lyne Lavoie/Robert Rochon

#### Terrain rue Grand Champ

---

ATTENDU QU' une demande de branchement au réseau d'aqueduc de la Municipalité de Saint-Jacques est reçue pour un branchement éventuel;

ATTENDU QUE Mme Lyne Lavoie et M. Robert Rochon ont fait l'acquisition d'un terrain sur la rue Grand Champ dans la Municipalité de Sainte-Julienne;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques dessert la Municipalité de Sainte-Julienne dans ce secteur pour le service de l'aqueduc;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique pour les procédures de branchement à son réseau, référence résolution n° 391-2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de branchement de Mme Lyne Lavoie et de M. Robert Rochon sur la rue Grand Champ à Sainte-Julienne.

QUE les travaux soient effectués sous la surveillance d'un représentant de la Municipalité et en respectant les normes et exigences de la Municipalité de Saint-Jacques.

Que l'ensemble des coûts reliés aux travaux est à la charge du demandeur;

QU'advenant que des travaux d'excavation soient prévus sur la rue Grand Champ, que ceux-ci soient réalisés conformément aux normes et exigences de la Municipalité de Sainte-Julienne.

## URBANISME

### Résolution n° 180-2016

#### Avis de motion

#### Règlement n° 006-2016

#### Traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques

---

AVIS DE MOTION est donné par madame Josyane Forest, qu'elle présentera à une rencontre ultérieure, un règlement relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques.

Une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite et une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil lors de la présentation de cet avis de motion.

### Résolution n° 181-2016

#### Dépôt du rapport du CCU

19 avril 2016

---

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme du 19 avril 2016.

### Résolution n° 182-2016

#### Demande d'un permis de construction

#### Secteur PIIA

14 rue Marcel Lépine

---

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'émettre le permis pour le 14 rue Marcel Lépine.

**Résolution n° 183-2016****Participation à la 17<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal**

---

- ATTENDU QUE la 17<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal aura lieu du 5 au 7 octobre 2016 à Rivière-du-Loup;
- ATTENDU QUE M. Tommy Pilotte, technicien en loisirs, désire participer à l'événement;
- ATTENDU QUE le coût d'inscription sera assuré par la Municipalité;
- ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;
- ATTENDU QUE les frais de transport par autobus sont d'environ 100 \$ par participant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'inscription de M. Tommy Pilotte, technicien en loisirs, afin qu'il participe à la 17<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal du 5 au 7 octobre 2016 à Rivière-du-Loup.

*Monsieur Claude Mercier se retire des discussions*

**Résolution n° 184-2016****Montant forfaitaire****Départ de Mme Sylvie Mercier**

---

- ATTENDU QUE Mme Sylvie Mercier quitte volontairement le service de la Municipalité de Saint-Jacques;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir un montant forfaitaire de 2 000 \$ à madame Sylvie Mercier pour l'excellent travail effectué à la Municipalité ainsi que pour ses loyaux services;
- ATTENDU QUE cette somme pourra être versée au choix de l'employé dans un REER;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à majorité des conseillers présents d'accepter de verser la somme de 2 000 \$ à Mme Mercier à titre de montant forfaitaire.

**Résolution n° 185-2016****Montant compensatoire****Mme Lisette Noury**

---

- ATTENDU QUE Mme Lisette Noury quitte volontairement le service de la Municipalité de Saint-Jacques;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir un montant forfaitaire de 2 000\$ à madame Noury, et cela pour le bon travail effectué à la Municipalité ainsi que pour ses loyaux services;
- ATTENDU QUE cette somme pourra être versée au choix de l'employé dans un REER;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à majorité des conseillers présents d'accepter de verser à madame Noury la somme de 2 000 \$ comme montant forfaitaire

*Monsieur Claude Mercier réintègre les discussions*

**Résolution n° 186-2016**

**Achat de mobilier urbain**

**Table à pique-nique**

**Aménagement de l'aire de pétanque**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à des travaux majeurs à la mairie et qu'il y a lieu de réaménager l'aire de pétanque;

ATTENDU QUE la Municipalité désire installer deux tables à pique-nique;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à Tech Sport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat du mobilier pour l'aménagement de la pétanque, le tout tel que proposé par Tech Sport dans la soumission n° CL20160383.

**Résolution n° 187-2016**

**Coordonnatrice camp de jour 2016**

**Mme Virginie Laflèche-Lajoie**

---

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur a été affiché;

ATTENDU QUE les moniteurs en poste pour la saison 2015 et qui seront de retour pour la saison 2016 ne sont pas intéressés à occuper cette fonction;

ATTENDU QUE les entrevues ont été réalisées;

ATTENDU QUE la personne retenue pour le poste est Virginie Laflèche-Lajoie;

ATTENDU QUE Virginie Laflèche-Lajoie s'engage à suivre une formation les 19 et 20 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'engager Virginie Laflèche-Lajoie au poste de coordonnatrice du camp de jour pour la saison 2016.

Le tout selon les conditions stipulées à l'intérieur du guide d'emploi des employés de la Municipalité de Saint-Jacques.

**Résolution n° 188-2016**

**Achat d'un abri excursion**

**Distribution Sports Loisirs G.P. inc.**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire se doter d'un abri pour ses divers événements;

ATTENDU QU' une soumission est reçue de la compagnie Distribution Sports Loisirs G.P. inc. au montant de 4 300 \$ (plus taxes applicables)



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition pour l'achat d'un abri excursion de 13' X 26' de la compagnie Distribution sports loisirs G.P. inc. au montant de 4 300 \$ plus taxes applicables.

**Résolution n° 189-2016**

**Achat de balançoire parent/enfant**

**Tech Sport**

---

ATTENDU QUE l'achat de balançoire parent/enfant est recommandé dans le parc Aimé-Piette;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées, soit :

- Tech Sport 899,49 \$ plus taxes
- Tessier Récréo-Parc 1 834 \$ plus taxes

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est Tech Sport pour un montant de 899,49 \$ plus taxes applicables et frais de transport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Tech Sport au montant de 899,49 \$ plus taxes applicables et frais de transport.

**Résolution n° 190-2016**

**Services de voirie intermunicipaux**

**Volet loisir - ligne pour terrain de soccer**

---

ATTENDU QU' une demande est reçue de la Municipalité de Saint-Alexis afin d'obtenir les services de la voirie de la Municipalité de Saint-Jacques pour le lignage du terrain de soccer pour l'été 2016;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède déjà une résolution qui établit les coûts pour les services intermunicipaux du volet voirie, soit la résolution numéro 227-2007;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est d'accord de procéder au lignage du terrain de soccer de la Municipalité de Saint-Alexis;

ATTENDU QU' un minimum de 2 heures sera facturé et que les travaux devront être effectués durant les heures régulières de travaux;

ATTENDU QUE les tarifs sont les suivants;

- 1 homme incluant le camion (ou tracteur) 50 \$/heure plus taxes
- 2<sup>e</sup> homme 50 \$/heure plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande pour les services intermunicipaux de la Municipalité de Saint-Alexis, et cela selon les tarifs et conditions énumérés ci-haut dans la présente résolution.

**Résolution n° 191-2016**  
**Colloque 2016**  
**Carrefour action municipale et famille**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire participer au colloque 2016 du Carrefour action municipale et famille;

ATTENDU QUE Mme Sophie Racette, conseillère responsable des loisirs de Saint-Jacques désire participer;

ATTENDU QUE les frais d'hébergement, de repas et de kilométrage seront remboursés sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 265 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que madame Sophie Racette participe au colloque 2016 du Carrefour action municipale et famille en juin prochain à Granby.

**Résolution n° 192-2016**  
**Honoraires professionnels**  
**Dossier stationnement CCVC**  
**Règlement n° 273-2015**

---

ATTENDU QUE les travaux sont terminés;

ATTENDU QUE les plans « tel que construit » et certificat de conformité ont été livrés à la Municipalité;

ATTENDU QU' une facture est reçue de la firme Beaudoin Hurens au montant de 500 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le paiement pour l'émission des plans « tel que construit » ainsi que le certificat de conformité pour le stationnement du CCVC au montant de 500 \$ plus taxes.

**Résolution n° 193-2016**  
**Contribution 2016**  
**Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle- Acadie**

---

ATTENDU QUE la Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie s'adresse au conseil municipal afin d'obtenir une contribution pour l'année 2016 au montant de 284,57 \$;

ATTENDU QU' une somme de 250 \$ a été réservée lors de la préparation du budget;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord à verser le montant de 284,57 \$ à titre de contribution pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 284,57 \$ à titre de contribution pour l'année 2016 à la Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie.

*Monsieur Claude Mercier se retire des discussions.*

#### **Résolution n° 194-2016**

##### **Démission de Mme Sylvie Mercier**

---

ATTENDU QU' une correspondance est reçue le 14 mars 2016 informant le conseil qu'elle quittera ses fonctions à la Municipalité pour un départ à la retraite:

ATTENDU QU' une réponse à la correspondance a été adressée à madame Mercier le 17 mars 2016;

ATTENDU QUE le conseil accepte la démission de madame Sylvie Mercier en date du vendredi 13 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à majorité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de madame Sylvie Mercier au poste de responsable du service aux abonnés de la Bibliothèque Marcel-Dugas de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE des remerciements soient adressés à madame Mercier pour son excellent travail et sa loyauté pour la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Résolution n° 195-2016**

##### **Démission de Mme Lisette Noury**

---

ATTENDU QU' une correspondance est reçue le 14 mars 2016 informant le conseil que Mme Noury quittera ses fonctions à la Municipalité pour un départ à la retraite:

ATTENDU QU' une réponse à la correspondance a été adressée à madame Noury le 17 mars 2016;

ATTENDU QUE le conseil accepte la démission de madame Lisette Noury, et que Mme Noury quittera le service de la bibliothèque le samedi 30 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de madame Lisette Noury au poste de technicienne en documentation et responsable du service technique de la Bibliothèque Marcel-Dugas de la Municipalité de Saint-Jacques.

QUE des remerciements soient adressés à madame Noury pour son excellent travail et sa loyauté pour la Municipalité de Saint-Jacques.

*Monsieur Claude Mercier réintègre les discussions.*

#### **Résolution n° 196-2016**

##### **Correction résolution n° 140-2016**

##### **Désignation d'un mandataire**

---

ATTENDU QUE conformément au programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », toute bibliothèque admissible doit fournir au ministère, son rapport financier, pour le dernier exercice financier terminé;

ATTENDU QUE ce rapport doit être signé par l'autorité compétente de la municipalité, soit la directrice générale et contresigné par la responsable de la bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents qu'une demande d'aide financière soit présentée

au ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

**Résolution n° 197-2016**

**Hommage aux bénévoles de la Municipalité**

**Souper des bénévoles**

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souligne chaque année le travail des bénévoles;

ATTENDU QUE cette année la Municipalité désire modifier la formule et organiser un souper dansant afin de rendre hommage aux bénévoles;

ATTENDU QUE le comité sera formé du technicien en loisirs, deux conseillers et deux employés municipaux;

ATTENDU QUE cette soirée sera tenue un samedi soir de novembre, date à confirmer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la nouvelle formule présentée par le comité des loisirs lors d'une rencontre du mois d'avril dernier.

**Résolution n° 198-2016**

**Les journées de la Culture**

**Proclamation des journées de la culture les 30 septembre 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2016**

---

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Jacques et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la Culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la Culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

## **Résolution n° 199-2016**

### **Embauche des animateurs pour le camp de jour**

**François Bérubé, Laurence Bérubé, Béatrice Nadeau et Andrée-Anne Lafleur**

**Été 2016**

---

ATTENDU QUE des entrevues de groupe ont été réalisées le samedi 30 avril 2016 par le technicien en loisirs qui était accompagné de l'animateur en chef et de la coordonnatrice pour la saison 2016;

ATTENDU QUE le technicien recommande au conseil municipal l'embauche de François Bérubé, Laurence Bérubé, Béatrice Nadeau et Andrée-Anne Lafleur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du technicien en loisirs et de procéder à l'embauche de François Bérubé, Laurence Bérubé, Béatrice Nadeau et Andrée-Anne Lafleur à titre d'animateurs pour l'été 2016.

## **VARIA**

### **Piscine - dossier des citoyens**

---

Un inventaire du territoire pour le volet des piscines a été réalisé en début d'année 2016 afin de s'assurer que chaque citoyen qui possède une piscine soit taxé conformément à la réglementation en vigueur.

De plus, lors de l'inventaire plusieurs situations problématiques ont été soulignées. Une correspondance a été envoyée aux citoyens concernés afin de les informer de la situation.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)**

Le maire répond aux questions des contribuables présents.

## **Résolution n° 200-2016**

### **Levée de la séance**

---

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 20 h 50.

Josée Favreau, g.m.a.  
Directrice générale

Pierre La Salle  
Maire